

Indexation mars 2024 > loyer actuel = 1.330€ hors charges

De :

Envoyé : lundi 4 mars 2024 07:49

À :

Objet : indexation de loyer

Bonjour

J'espère que tout se déroule bien dans la maison pour vous et ce malgré les tristes événements que vous avez dû vivre.

Ce 1 mars cela fait 10 ans que vous êtes dans les lieux .

L'année dernière il n'y a pas eu d'indexation de loyer compte tenu du certificat PEB du logement. Cette année l'indexation doit donc se calculer en tenant compte du saut de l'année dernière pour ne pas vous répercuter deux années en une! Vous trouverez ici l'explication sur le calcul que j'ai fait pour ne pas vous défavoriser

; <https://www.energieinfowallonie.be/fr/actualites/fin-de-lindexation-des-loyers-liee-aux-scores-energetiques-des-certificats-peb-partir-du>

Le calcul de cette année s'établit donc comme suit :

1290 (loyer de base qui est celui en vigueur en 2023 lors du saut) x 130,95 (indice de février 2024)

126.86 (indice de février 2023)

ce qui donne un montant de 1331.59€ que je vous propose d'arrondir à 1330 €. Ce loyer est celui en vigueur à partir du 1/3/2024.

Je vous remercie.

Bien à Vous